

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CHAUFFAGE AU BOIS : UNE IMPORTANTE SOURCE DE POLLUTION DE L'AIR

Joliette, 6 mars 2007 – La Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière désire vous informer des effets néfastes du chauffage au bois sur la santé.

Contaminants

Saviez-vous que le chauffage au bois représente une source importante de contaminants dans l'atmosphère? Au Québec, on lui attribue la moitié des particules fines émises par les activités humaines et le quart des composés organiques volatiles (COV). La fumée de bois contient plus d'une centaine de composés chimiques qui peuvent être dangereux pour la santé, en plus de polluer l'environnement.

La fumée de bois est néfaste pour la santé

La fumée de bois peut aggraver certaines maladies chroniques (cardio-vasculaires, pulmonaires) et causer chez des sujets sains de l'irritation aux yeux et aux voies respiratoires ainsi que des maux de tête et des crises d'asthme. Les personnes âgées et les enfants sont plus sensibles à cette forme de pollution de l'air qui augmente à la longue chez ces derniers la fréquence de certaines maladies respiratoires. Les particules fines sont très petites et peuvent s'infiltrer jusque dans les alvéoles pulmonaires. Elles voyagent et peuvent pénétrer dans les maisons voisines, transportant avec elles d'autres contaminants. Parce que le chauffage au bois affecte la qualité de l'air intérieur et extérieur, il est préférable qu'il ne soit pas utilisé comme mode de chauffage principal, mais plutôt comme chauffage d'appoint ou de dépannage. Les vieux poêles conventionnels et les poêles à combustion lente ordinaires sont très polluants. Il est donc fortement recommandé d'utiliser plutôt un poêle homologué (certifié phase 2, US-EPA) et de choisir le plus petit poêle qui réponde à vos besoins. **Un programme de remplacement des vieux poêles et foyers est en vigueur au Québec jusqu'au 31 mars 2007. Il est possible d'obtenir un rabais de 300 \$.** Consultez www.poelesfoyers.ca pour plus d'information.

Conseils pour réduire la pollution causée par le chauffage au bois et augmenter l'efficacité et la sécurité :

- Utilisez une prise d'approvisionnement en air frais extérieur pour le poêle ou le foyer (pas la sortie d'air chaud de la maison);
- Utilisez un bois dur (chêne, hêtre, érable, bouleau), séché à l'air libre pendant au moins 6 mois;
- Utilisez des pièces de 10 à 15 cm de diamètre, une fois qu'un lit de charbons ardents a été établi;
- Utilisez du papier, carton ou petit bois sec seulement pour démarrer le feu;
- Assurez-vous qu'il y a toujours assez d'air admis dans la chambre de combustion pour détruire complètement les gaz;
- Augmentez l'admission d'air avant d'ajouter du bois afin de réduire l'arrivée d'air frais qu'après 15 à 30 minutes;

- Ajoutez peu de bois à la fois;
- Accumulez du charbon de bois pour chauffer toute la nuit, en ajoutant fréquemment des bûches pendant plusieurs heures;
- Utilisez un ventilateur pour envoyer la chaleur vers les autres pièces de la maison;
- Procurez-vous un détecteur de monoxyde de carbone et installez-le dans la pièce où se trouve le poêle ou le foyer;
- Faites ramoner votre cheminée 1 à 2 fois par année.

Les actions à ne pas faire :

- Ne pas brûler de bois séché au four, traité, teint ou peint, de carton, papier imprimé, contreplaqué, panneaux de particules, plastiques ou déchets;
- Ne pas charger un poêle à bois à plus de la moitié de son volume;
- Ne pas chauffer au bois l'été ou quand il fait chaud;
- Ne pas chauffer au bois par temps lourd, nuageux ou brumeux (smog). La radio régionale (103,5 FM) diffuse quotidiennement la qualité de l'air;
- Ne jamais laisser un feu sans surveillance (s'il manque d'air, il devient toxique).

Comment savoir si votre feu est « un bon feu »?

Les flammes sont vives, jaunes et bleues, il n'y a pas d'odeur de bois brûlé dans la maison (danger d'intoxication, car retour des gaz de combustion) et la fumée qui sort de la cheminée est blanche.

Vous pouvez obtenir des renseignements au www.ec.gc.ca (Environnement Canada), au www.alap.qc.ca (Association pour l'air pur) et au 1 800 668-9229, poste 4223 (Direction de santé publique et d'évaluation de Lanaudière).

– 30 –

Source : Pascale Lamy
 Agente d'information
 Direction de santé publique et d'évaluation
 ☎ 450 759-1157, poste 4437
pascale_lamy@ssss.gouv.qc.ca

Information : Sylvie Quirion
 Médecin
 Direction de santé publique et d'évaluation de Lanaudière
 ☎ 450 759-1157, poste 4430
sylvie_quirion@ssss.gouv.qc.ca